

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 30 septembre 2024

**Délibération n° 2024-091
Séance du 24 septembre 2024**

Convention avec la Ville de Paris
relative à la rénovation du pont roulant
et de la drague du site Alma Rive
Gauche à Paris

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 12 septembre 2024, par lequel Monsieur le Président lui demande de bien vouloir approuver la convention avec la Ville de Paris relative à la rénovation du pont roulant et de la drague du site Alma Rive Gauche à Paris,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré

- Article 1** : Approuve la convention avec la Ville de Paris relative à la rénovation du pont roulant et de la drague du site Alma Rive Gauche à Paris.
- Article 2** : Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures d'exécution qui en découlent.
- Article 3** : Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président

François-Marie DIDIER

